

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER À L'ÉCHELLE DE
L'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser divers travaux de réaménagement routier, d'installation de puisards, de conduites d'égout et d'aqueduc qui ne sont pas de la nature la plus locale, de déplacement de poteaux et de conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, d'installation d'un système d'éclairage, de modernisation des signaux lumineux, d'installation de panneaux de signalisation, de réfection et de construction de ponceaux et de ponts, de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, de réfection de la chaussée, d'aménagement paysager et l'acquisition d'immeubles requis aux fins de la réalisation du projet. Le projet comprend également les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 3 500 000 \$.

TOTAL : 3 500 000 \$

Annexe préparée le 26 février 2016 par :

Marc des Rivières, directeur
Bureau du transport